



1. INTITULE DE LA QUALIFICATION PROFESSIONNELLE (HU)

31-622-01 Kertépítő és -fenntartó

2. TRADUCTION DE L'INTITULE DE LA QUALIFICATION PROFESSIONNELLE (FR)

Jardiniste et entreteneur des espaces verts
(LA TRADUCTION DE L'INTITULE EST DONNEE A TITRE D'INFORMATION)

3. EMPLOIS ACCESSIBLES PAR LE DETENTEUR DU CERTIFICAT

Le spécialiste peut assurer les activités suivantes:

- Créer, opérer, terminer une entreprise;
- Exercer des fonctions d'encadrement intermédiaire;
- Préparer des propositions de prix, des plans technologiques et d'entretien des parcs, effectuer des calculs;
- Connaître et appliquer les systèmes d'aide et le processus de mise en service des lignes d'assistance;
- Effectuer ou faire effectuer des actes préparatoires;
- Identifier et définir les espèces et les variétés de plantes ornementales;
- Entretenir et faire entretenir des végétaux;
- Utiliser des instruments, conduire, utiliser et entretenir des machines;
- Travailler et faire travailler en respectant les règles;
- Utiliser, constituer et faire utiliser des documentations;
- Exécuter des tâches de gestion et d'organisation;
- Acquérir les matériels et instruments nécessaires;
- Exécuter des tâches techniques en vue des préparatifs de constructions;
- Effectuer des calculs et des tâches géodésiques de base, ainsi que des travaux d'aménagement territorial;
- Réaliser et faire réaliser des infrastructures;
- Réaliser, faire réaliser et entretenir des édifices;
- Installer et entretenir des installations et des infrastructures du jardin;
- Exécuter des tâches de plantation, d'installation des planches et de gazonnage;
- Gérer et entretenir des parcs.

4. EMPLOIS ACCESSIBLES PAR LE DETENTEUR DU CERTIFICAT

6115 Horticulteur / horticultrice prestataire de services de jardinage

(*) Note explicative:

Ce document vise à compléter l'information figurant sur le certificat. Le supplément descriptif du certificat n'a aucune valeur légale. Le format adopté est conforme aux documents suivants :

"93/C 49/01 of 3 December 1992 on the transparency of qualifications" (résolution 93/C 49/01 du Conseil, du 3 décembre 1992, concernant la transparence des qualifications), "Council Resolution 96/C 224/04 of 15 July 1996 on the transparency of vocational training certificates" (résolution 96/C 224/04 du Conseil, du 15 juillet 1996, sur la transparence des certificats de formation professionnelle), "Recommendation 2001/613/EC of the European Parliament and of the Council of 10 July 2001 on mobility within the Community for students, persons undergoing training, volunteers, teachers and trainers" (recommandation 2001/613/CE du Parlement européen et du Conseil, du 10 juillet 2001, relative à la mobilité dans la communauté des étudiants, des personnes en formation, des volontaires, des enseignants et des formateurs)

Pour toute information complémentaire sur la transparence, consultez le site <http://europass.cedefop.eu.int/htm/>

©European Communities 2002 ©

5. BASE OFFICIELLE DU CERTIFICAT

<p>Nom et statut de l'organisme délivrant le certificat</p>	<p>Nom et statut de l'autorité nationale responsable de la reconnaissance du certificat</p> <p>Ministère du développement rural</p>																				
<p>Niveau du certificat (national ou international)</p> <p>Niveau de la qualification professionnelle selon la Liste Nationale des Formations (OKJ):</p> <p>31 Qualification professionnelle partielle du premier cycle de l'enseignement secondaire, basée sur soit l'achèvement du cycle de scolarité primaire, soit sur les éléments de connaissance de saisie de théorie et de pratique, définis dans l'exigence professionnelle et d'examen (ci-après : compétence de saisie), et pouvant être obtenue soit dans le cadre d'une formation professionnelle non formelle, soit dans le cadre du premier cycle de l'enseignement secondaire spécialisé, soit dans le cadre du programme « HÍD II ».</p> <p>Code ISCED2011:</p> <p>3</p> <p>Niveau du CNCP de la Hongrie: 3</p> <p>Niveau du CEC: 3</p>	<p>Echelle de notation/Exigences aux examens</p> <p>Echelle pentatonique: 5 très bien 4 bien 3 moyen 2 passable 1 insuffisant</p>																				
<p>Mention de série du certificat: PT K</p> <p>son numéro d'ordre: 123456</p> <p>Date de délivrance du certificat: 2023.10.02</p>	<p>Résultats aux épreuves et leur pourcentage dans la note complexe.</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 25%;">Épreuve écrite centrale</td> <td style="width: 45%;">Connaissances d'emploi et de jardinage</td> <td style="width: 10%; text-align: center;">5</td> <td style="width: 20%; text-align: center;">10.00</td> </tr> <tr> <td>Épreuve écrite centrale</td> <td>Connaissance des plantes, aménagement des parcs, entrepreneuriat et commerce</td> <td style="text-align: center;">5</td> <td style="text-align: center;">10.00</td> </tr> <tr> <td>Épreuve orale</td> <td>Épreuves d'aménagement des parcs, entretien des espaces verts</td> <td style="text-align: center;">5</td> <td style="text-align: center;">20.00</td> </tr> <tr> <td>Épreuve pratique</td> <td>Connaissance des plantes, aménagement des parcs, entretien des espaces verts</td> <td style="text-align: center;">5</td> <td style="text-align: center;">60.00</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Résultat obtenu à l'examen professionnel complexe exprimé en note</td> <td style="text-align: center;">5</td> <td></td> </tr> </table>	Épreuve écrite centrale	Connaissances d'emploi et de jardinage	5	10.00	Épreuve écrite centrale	Connaissance des plantes, aménagement des parcs, entrepreneuriat et commerce	5	10.00	Épreuve orale	Épreuves d'aménagement des parcs, entretien des espaces verts	5	20.00	Épreuve pratique	Connaissance des plantes, aménagement des parcs, entretien des espaces verts	5	60.00	Résultat obtenu à l'examen professionnel complexe exprimé en note		5	
Épreuve écrite centrale	Connaissances d'emploi et de jardinage	5	10.00																		
Épreuve écrite centrale	Connaissance des plantes, aménagement des parcs, entrepreneuriat et commerce	5	10.00																		
Épreuve orale	Épreuves d'aménagement des parcs, entretien des espaces verts	5	20.00																		
Épreuve pratique	Connaissance des plantes, aménagement des parcs, entretien des espaces verts	5	60.00																		
Résultat obtenu à l'examen professionnel complexe exprimé en note		5																			
<p>Accès au niveau d'éducation/formation suivant</p> <p>A l'enseignement secondaire</p>	<p>Accords internationaux</p>																				
<p>Autres informations relatives au processus de la formation professionnelle</p>																					
<p>Base légale</p> <p>Loi CLXXXVII de 2011 sur la qualification professionnelle Arrêté n° 56/2016 (VIII. 19) portant sur les exigences professionnelles et d'examen des qualifications professionnelles relevant de la compétence du Ministre de l'agriculture.</p>																					

6. MODES D'ACCES OFFICIELLEMENT RECONNUS POUR OBTENIR LE CERTIFICAT

Description de l'enseignement théorique et pratique professionnels	Part du volume total du programme complet %	Durée (heures/semaines/mois/années)
Ecole/centre de formation	Théorie: 40 % Pratique: 60 %	
Environnement professionnel		
Formation antérieure validée		
Durée totale de la formation		480 heures

Niveau d'entrée requis:

- Formation scolaire de base;
- L'application des conditions d'aptitude médicales est nécessaire.

Modules d'exigences professionnelles:

10960-16 Connaissance de base d'entrepreneuriat et de commerce

10961-16 Connaissances de base d'horticulture

10962-16 Connaissances en jardinage

11069-16 Entretien des espaces verts

11070-16 Connaissances en botanique

11072-16 Aménagement des parcs

Ce supplément descriptif du certificat a été établi sur la base du guide de remplissage publié sur les sites du Centre national de référence et du Centre national Europass.

Centre national de référence– NSZFH – <http://nrk.nive.hu>

Chef de l'organisateur d'examen:

Date de délivrance: 2023.10.02

CACHET